



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 décembre 2019
Original : français

Lettre datée du 17 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la position officielle du Gouvernement de la République démocratique du Congo sur la situation dans le pays et sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Ministre conseiller
(*Signé*) Paul Losoko Efambe **Empole**



**Annexe à la lettre datée du 17 décembre 2019 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la République
démocratique du Congo auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Position officielle de la République démocratique du Congo

**Réunion du Conseil de sécurité sur la situation
en République démocratique du Congo et le renouvellement
du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

New York, du 16 au 19 décembre 2019

Introduction

La présente position s'inscrit dans la perspective du prochain renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) qui expire le 20 décembre 2019, aux termes de la résolution [2463 \(2019\)](#) adoptée par le Conseil de sécurité le 29 mars 2019.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République démocratique du Congo est appelé à éclairer les membres du Conseil sur les différentes questions essentielles et les thématiques devant être abordées dans le corps de la nouvelle résolution qui sera adoptée entre les 16 et 19 décembre 2019.

Questions importantes qui seront débattues :

- Séance du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo et sur le renouvellement du mandat de la MONUSCO. Examen du rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO.
- Discussion sur la région des Grands Lacs. Examen du rapport de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, XIA Huang.
- Adoption de la résolution sur le nouveau mandat de la MONUSCO avant le 30 décembre 2019.

Cette position officielle concerne cinq volets ci-après :

- Paix, sécurité et stabilité dans la région des Grands Lacs ;
- Processus électoral ;
- MONUSCO et brigade d'intervention ;
- Droits de l'homme, situation politique et humanitaire ;
- MONUSCO économique.

1. Paix, sécurité et stabilité dans la région des Grands Lacs

1.1 La paix et la sécurité demeurent des facteurs essentiels pour la stabilité de la région des Grands Lacs, laquelle passe par le respect sans faille des accords conclus et la volonté politique des dirigeants à œuvrer pour l'harmonie dans la région.

1.2 La situation sécuritaire en République démocratique du Congo est en général calme mais reste dominée par l'activisme des groupes armés nationaux et des forces négatives (groupes armés étrangers) ainsi que par les conflits intercommunautaires,

principalement dans la partie orientale du pays. Les groupes armés nationaux, constitués pour la plupart par les Maï-Maï, sont très nombreux. Certains s'associent aux groupes armés étrangers lesquels sont d'obédience ougandaise [Forces démocratiques alliées-Madina Tawheed wal Muwahedeen (ADF-MTM)], burundaise (Forces nationales de libération, Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara), Forces républicaines du Burundi) et rwandaise (Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD), Congrès national du Rwanda, etc.). Ces coalitions sont susceptibles d'empoisonner les relations entre le pays et ses voisins, donnant à ces menaces un caractère régional.

Les conflits intercommunautaires opposent les Hema et les Lendu en Ituri, les Banyamulenge et les Bafuliro, Babembe, Banyindu, Bavira, etc. au Sud-Kivu, ainsi que les Pygmées et les Bantu dans le Tanganyika.

1.3 Des opérations militaires d'envergure, lancées par le Président de la République, Félix Tshisekedi, le 30 octobre 2019 dans la ville de Beni, sont menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avec le soutien de la MONUSCO dans le but d'éradiquer toutes ces menaces, en particulier les ADF-MTM, groupe terroriste ayant fait acte d'allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant.

La pression militaire des FARDC a abouti aux résultats ci-après :

- Neutralisation de sept miliciens Maï-Maï et récupération de plusieurs effets militaires à Mwera dans le territoire de Fizi le 2 novembre 2019 ;
- Reddition de 20 combattants Maï-Maï Nyatura à Ngungu dans le territoire de Masisi au Nord-Kivu le 25 novembre 2019 ;
- Reddition de 120 combattants du groupe Maï-Maï Kalume au Sud-Kivu le 2 décembre 2019 ;
- Destruction à plus de 95 % des bases des forces négatives du CNRD avec un bilan de plus de 1 712 capturés parmi lesquels 245 combattants et 10 leaders politiques de ce mouvement nuisible, à Kalehe au Sud-Kivu le 4 décembre 2019 ;
- Récupération et contrôle d'un certain nombre de bastions des ADF-MTM, notamment Mayangose et Mapobu-carrières ;
- Neutralisation de quelques leaders FDLR-Forces combattantes Abacunguzi (FOCA), à l'instar de Sylvestre Mudacumura, Juvénal Nsabimana (alias Jean-Michel Africa) et Charles Kakule.

En dépit de ces avancées, il sied de déplorer le regain de massacres des populations civiles congolaises perpétrés par les terroristes ADF-MTM. À titre illustratif :

- 16 corps décapités à Mbau au nord de Beni le jeudi 5 décembre 2019 ;
- Plus de 100 civils tués à Beni depuis novembre 2019.

Suite à ces massacres, le Président a décidé de l'établissement de l'État-major avancé des FARDC à Beni et a appelé à une implication plus appuyée de la MONUSCO. Le bilan de la grande offensive de nos forces armées est tout aussi satisfaisant, où la quasi-totalité des sanctuaires des ADF-MTM et des forces négatives ont été démantelés.

1.4 La République démocratique du Congo s'est toujours employée à mettre en œuvre tous les engagements de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, communément appelé Accord-cadre d'Addis-Abeba. Aussi en appelle-t-elle à la diligence des autres

États de la région en général et, en particulier, de certains pays voisins, avec l'appui sincère de garants de l'Accord à tenir aussi leurs engagements.

1.5 Prenant la juste mesure des effets néfastes des groupes armés et terroristes pour la paix en République démocratique du Congo, le Président a précisé, au 39^e Sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), que la partie orientale du pays était en proie à une insécurité persistante causée par les groupes armés d'origine interne et externe. Le plus redoutable de ces mouvements armés est celui des ADF-MTM dont le *modus operandi* consiste à commettre des actes terroristes conformes à son appartenance à Daech. Ce qui constitue une menace tant pour le pays que pour la sous-région.

1.6 La 48^e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Kinshasa du 27 au 31 mai 2019, a pris bonne note des développements positifs dans la sous-région. Cependant, l'Afrique centrale, notamment la République démocratique du Congo, continue d'être confrontée à des défis sécuritaires considérables. Les États ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération sous-régionale et de lutter contre les activités des groupes armés, le terrorisme, la piraterie maritime, le mercenariat et l'exploitation illicite des ressources naturelles.

1.7 Lors de sa 49^e réunion, tenue à Luanda du 25 au 29 novembre 2019, au cours de laquelle la République démocratique du Congo a cédé la présidence à l'Angola, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a statué sur la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale et les développements politiques et institutionnels des six derniers mois ainsi que sur les enjeux liés à la gouvernance, aux processus électoraux, à la situation humanitaire, aux droits de l'homme et à la sécurité intérieure et transfrontalière.

Il a également passé en revue les questions relatives aux conflits liés à la transhumance et au pastoralisme ; à la piraterie maritime dans le golfe de Guinée ; à la promotion du désarmement ; à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique centrale ; à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ; au pastoralisme en Afrique centrale et à la réforme institutionnelle de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Cette réunion a permis de faire le point sur les défis sécuritaires auxquels il faut faire face et de prendre en compte la dimension paix et sécurité dans le cadre des changements climatiques.

1.8 En vue de rester conforme à la décision des chefs d'État prise à la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, qui s'est tenue à Brazzaville le 19 octobre 2017, ordonnant le rapatriement simultané et sans condition des combattants du FDLR et du ex-Mouvement du 23 mars (ex-M23) cantonnés respectivement en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, le pays a fermé les camps des FDLR de Walungu, de Kisangani et de Kanyabayonga et expulsé vers le Rwanda 1 648 éléments de ce mouvement rebelle, ainsi que les membres de leurs familles et les prisonniers.

1.9 La délégation congolaise et les leaders de l'ex-M23 cantonnés dans des camps sur le territoire rwandais ont tenu des pourparlers à Kigali le 28 octobre 2019 sur la contribution des autorités rwandaises dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route en vue du rapatriement volontaire des combattants de l'ex-M23.

Ces pourparlers ont été organisés conformément aux résolutions de la première réunion qui s'était tenue à Kigali, les 11 et 12 juillet 2019.

Les points ci-dessus ont été retenus à titre d'engagement respectif des partis :

- L'amnistie, il n'y aura pas d'autre loi que l'amnistie ;

- L'intégration militaire et politique ;
- Les préoccupations des leaders de l'ex-M23 au sujet des combattants de l'ex-M23 qui seraient dans les cachots et prisons militaires de la République démocratique du Congo, la levée des mandats d'arrêt pour qu'ils rentrent librement au pays, l'identification conjointe des biens spoliés, l'organisation du retour des cadres politiques et des membres des familles des combattants de l'ex-M23 par le Gouvernement congolais ainsi que la sécurisation des leaders de l'ex-M23 ;
- Le retour des cadres politiques qui prendra 60 jours à partir du rapatriement des ex-combattants dudit mouvement.

Cependant, avant l'organisation de ces derniers pourparlers, certains combattants de ce mouvement ont été rapatriés, particulièrement ceux se trouvant sur le territoire ougandais ainsi que ceux qui sont au Rwanda depuis le 14 décembre 2014 et dont le nombre à ce jour est de 900 ex-combattants ; 100 autres éléments du camp de Bihanga sont en instance d'être rapatriés.

En ce qui concerne les ex-combattants concernés par la justice militaire, le Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, en date du 20 novembre 2019, a saisi l'Auditeur général des FARDC en vue d'opérationnaliser la suspension des mandats d'arrêt.

1.10 Le Gouvernement congolais souhaite que les États membres du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés se conforment aux engagements régionaux contractés aux termes de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et aux récentes décisions prises par les chefs d'État de la région.

1.11 Le Gouvernement prend note de la dynamique enclenchée par le Gouvernement ougandais dans le rapatriement des combattants de l'ex-M23. Cependant, la République démocratique du Congo regrette que le leader des combattants de l'ex-M23 cantonnés à Ngoma (Rwanda), le pasteur Runiga, s'en soit pris ouvertement et violemment aux candidats au rapatriement vers la République démocratique du Congo, devant les représentants des garants [SADC, Organisation des Nations Unies, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL)] y compris ceux de la République démocratique du Congo et du Rwanda, faisant ainsi obstruction à l'exécution des décisions des chefs d'État.

1.12 La République démocratique du Congo voudrait dès lors encourager la réactivation des réunions d'évaluation de la Commission tripartite plus un, regroupant les « pays au cœur du conflit », en l'occurrence la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, qui étaient présidées par les représentants du Département d'État américain. Ces réunions ont été interrompues en 2010 alors que l'accord instituant la Commission tripartite n'avait pas été dénoncé par les États parties.

2. Processus électoral en République démocratique du Congo

2.1 Le bon déroulement des élections du 30 décembre 2018 a vivement contribué à consolider et à enraciner la démocratie et la paix en République démocratique du Congo. Il a permis en outre de normaliser l'alternance démocratique, de cimenter la pratique de la passation pacifique du pouvoir et de préserver l'unité et la concorde nationales dans le pays.

2.2 Les prochaines élections municipales, prévues pour le 22 septembre 2019, ont été reportées à 2020.

3. MONUSCO et la brigade d'intervention

3.1 Le Chef de l'État avait, lors de sa première intervention du haut de la tribune des Nations Unies, appelé à l'urgente nécessité de réadapter la configuration de la MONUSCO à l'évolution de la situation sur le terrain en concentrant davantage les efforts sur les capacités d'intervention opérationnelle des forces onusiennes aux côtés des FARDC. « La République démocratique du Congo a encore besoin de la MONUSCO, mais d'une MONUSCO non pléthorique, bien équipée, forte et dotée d'un mandat adapté à l'image de la brigade d'intervention rapide qui avait jadis mis en déroute le Mouvement du 23 mars ».

3.2 La brigade d'intervention devrait ainsi jouer un rôle important pour neutraliser les groupes armés dans l'est du pays, éléments perturbateurs de la paix sur le territoire congolais.

3.3 La République démocratique du Congo s'inscrit en faveur du principe d'accroître la capacité opérationnelle de la brigade d'intervention. Pour ce faire, il faudrait notamment doter la brigade d'unités spéciales adaptées à la guerre asymétrique, rétablir la capacité de sa batterie d'artillerie et du génie de combat et arrêter le retrait imminent des hélicoptères sud-africains.

3.4 En 2002, la République démocratique du Congo avait évoqué la possibilité de procéder à des échanges avec l'ONU en vue de réduire les effectifs de la MONUSCO, avec l'objectif final d'un désengagement total.

3.5 Dans sa résolution [2277 \(2016\)](#) du 30 mars 2016, le Conseil de sécurité avait dûment réaffirmé que « toute reconfiguration future de la MONUSCO et de son mandat devra être arrêtée en consultation avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain ».

3.6 Le Gouvernement congolais est d'avis que le retrait des troupes de la MONUSCO devrait commencer par des troupes jugées non essentielles et que les éléments de la brigade d'intervention devraient être les derniers à quitter le territoire congolais. La République démocratique du Congo rejoint la position de la SADC selon laquelle, « lors de la réduction des forces de la brigade déployées dans le cadre de la MONUSCO, il ne faudrait pas toucher à la capacité de la brigade d'intervention jusqu'à l'achèvement des négociations entre les pays contributeurs de troupes à celle-ci et l'ONU ».

3.7 Dans son discours du 15 février 2019 au corps diplomatique accrédité en République démocratique du Congo, le Président a rappelé l'option gouvernementale d'accompagner le processus de retrait progressif de la MONUSCO, tout en tenant compte de l'évolution de la situation sécuritaire, en participant pleinement à l'élaboration d'une stratégie de sortie conjointe ainsi qu'à sa transformation progressive dans le cadre du dialogue stratégique.

Le Chef de l'État congolais a ainsi engagé le Gouvernement, lors de prochaines discussions qui porteront sur le renouvellement du mandat de la MONUSCO, à plaider pour une reconfiguration par un redimensionnement qualitatif des troupes qui devront être moins nombreuses mais mieux équipées et aguerries face à la guerre asymétrique, dans la collaboration avec les FARDC, pour la traque des groupes armés, principale menace contre les civils.

3.8 Étant donné que la majeure partie des élections a déjà eu lieu, les priorités du mandat de la MONUSCO devraient désormais se focaliser sur la protection des civils et l'accompagnement dans la consolidation de l'autorité de l'État.

3.9 Le Gouvernement congolais voudrait voir le Conseil de sécurité renouveler le mandat de la MONUSCO directement pour une période d'une année, soit jusqu'en

décembre 2020, période pendant laquelle le dialogue stratégique pourrait se tenir et le plan de sortie progressive des troupes non essentielles convenu.

4. Droits de l'homme, situation politique et humanitaire

4.1 La lutte contre l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire constitue le cheval de bataille du Gouvernement congolais. Elle s'est traduite notamment par :

- le renforcement des capacités du personnel judiciaire (formations) ;
- le renforcement du cadre légal (harmonisation de la législation nationale en rapport avec le Statut de Rome) ;
- le renforcement du cadre institutionnel (éclatement de la Cour suprême de Justice en trois cours : Cour constitutionnelle, Cour de cassation et Conseil d'État) ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures (prison de Luzumu, centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa, prison militaire de Ndolo, école de formation du personnel judiciaire INAFORJ, etc.) ;
- l'organisation des procès ayant abouti aux condamnations, notamment de hauts responsables, ainsi qu'aux audiences foraines et en flagrance entre autres au Nord-Kivu et au Sud-Kivu ainsi qu'en Ituri.

4.2 Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales constitue une constante préoccupation du Gouvernement qui garantit le respect des libertés liées à l'espace démocratique, notamment par l'encadrement professionnel des manifestations publiques.

4.3 Dans le contexte de la lutte contre les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire à l'encontre des enfants, dans les territoires affectés par les conflits, une feuille de route a été élaborée en vue de mettre fin au recrutement, à l'utilisation des enfants dans les groupes armés et de les protéger des violences sexuelles. Cette feuille de route a recueilli la signature d'une dizaine de commandants de groupes armés en décembre 2018 et en janvier 2019 ; ce qui a permis la libération de 553 enfants.

4.4 La justice congolaise poursuit en toute indépendance et de manière professionnelle les auditions dans le dossier de l'assassinat des deux experts de l'ONU en tenant compte des données obtenues de la mission des enquêteurs internationaux et des éléments additionnels fournis par l'équipe du Procureur spécial. La dernière audience (32^e) s'est tenue à la cour militaire de l'ex-province du Kasai occidental le 3 décembre 2019.

4.5 En outre, les recommandations des commissions nationales d'enquête mixte sur les allégations de violations des droits humains lors de manifestations publiques, notamment celles des 19 septembre 2016, 19 décembre 2016 et 31 décembre 2017, et en janvier et février 2018, ont été transmises à la justice congolaise qui poursuit leur instruction en vue de l'établissement serein des responsabilités.

4.6 Quant à la décrispation politique, elle se poursuit sur l'étendue du pays et rassure les acteurs politiques et sociaux. Les mesures de grâce présidentielle du 29 décembre 2018 ont permis la libération d'au moins 1 131 personnes, dont 35 femmes.

Trois prisonniers qualifiés « d'emblématiques » ont recouvré leur liberté le 3 janvier 2019, en l'occurrence Jean-Claude Muyambo, Gérard Mulumba et Isaac Kabundi.

En outre, en date du 1^{er} mars 2019, le Gouvernement a disponibilisé le passeport biométrique de Moïse Katumbi de la coalition Lamuka pour lui permettre de circuler librement.

Le Président a également annoncé une réforme des services de sécurité, la fermeture des cachots clandestins et la poursuite de la libération des prisonniers dits politiques ou d'opinion.

4.7 Dans un autre chapitre, un plan d'urgence a été institué à Yumbi dans la province de Mai-Ndombe afin de répondre rapidement à la crise humanitaire. Un important apport financier devrait ainsi être mobilisé dans le cadre du plan de relance multisectoriel pour :

- le rapatriement de 16 000 personnes réfugiées en République du Congo ;
- la sécurisation et la protection des personnes et de leurs biens ;
- l'organisation du dialogue intercommunautaire sous la facilitation des services de l'État.

4.8 La fièvre hémorragique à virus Ebola a trouvé une réponse nette de la part du Gouvernement congolais par la mise en place, en mai 2019, de la cellule technique sous la supervision du Chef de l'État et la coordination du Professeur Jean-Jacques Muyembe. Cette cellule a permis la mise sur pied d'une nouvelle stratégie de riposte face à l'épidémie dont :

- la sensibilisation, l'éducation et le dialogue dans la lutte contre Ebola auprès des populations locales par une communication de proximité ;
- l'accompagnement du Gouvernement à travers le Ministère de la santé, dans la révision de la stratégie opérationnelle multi-sectorielle ;
- la mobilisation des fonds auprès des partenaires du Gouvernement pour combattre ce fléau qui concourt à la montée du risque sécuritaire.

4.9 Il ressort des statistiques fournies par l'Organisation mondiale de la Santé que le total cumulé, à la date du 4 décembre 2019, est de 3 318 cas (dont 3 200 confirmés et 118 probables) incluant 2 207 décès enregistrés depuis le début de l'épidémie en août 2018, avec une létalité globale de 67 %. Pour la vaccination : 136 nouvelles personnes ont reçu le vaccin rVSV-ZEBOV-GP. Le total cumulé porte à 255 852 le nombre de personnes vaccinées depuis août 2018.

5. La MONUSCO économique

5.1 Contexte

La République démocratique du Congo vient de connaître sa première passation de pouvoir pacifique depuis son accession à l'indépendance. Il est impératif que chaque acteur de la paix et de la stabilisation dans le pays s'inscrive dans une démarche de révision de son action afin de capitaliser sur ce nouvel élan issu de la volonté du peuple congolais, qui s'est exprimé le 30 décembre 2018. La stabilisation passe impérativement par le progrès économique dans les zones de conflit ou d'après conflit. La MONUSCO devrait progressivement se muer en acteur économique ou en catalyseur de financement de projets dans les zones de conflit ou d'après conflit afin de sortir les populations de l'idée d'une survie ou d'une existence sociale par les armes.

5.2 Activités économiques suggérées

- Appui au développement (projets spécifiques dans les zones de conflit) ;

- Exécution de projets par les jeunes à risques (démobilisés, déplacés), sensibles aux idéaux des groupes armés ;
- Support à la réintégration des démobilisés ;
- Centralisation (meilleure coordination) des actions des différentes agences onusiennes en République démocratique du Congo ;
- Mise sur pied de synergies de travail entre les acteurs en charge de la démobilisation (par exemple le Fonds des Nations Unies pour l'enfance) ;
- Construction et reconstruction des villages avec le soutien des institutions financières internationales, en s'inspirant des projets réalisés en Sierra Leone. La reconstruction des villages en dur implique une sédentarisation des populations attirées (démobilisés, jeunes) par les groupes armés, la mise en place d'activités génératrice de revenus ;
- Appui technique aux institutions territoriales.

5.3 *Objectif poursuivi (ratio legis) de cette orientation*

Garder le cœur de la mission de la MONUSCO en République démocratique du Congo en y apportant une dimension économique et sociale.

- C'est aussi une réorientation efficiente des fonds alloués à sa mission ;
- C'est préparer son désengagement progressif du pays par une mutation en organe onusien de financement de projets ;
- C'est remplacer les militaires par des capitaux en investissement.

N.B : Préalables à l'activation de cette vision économique

- Trouver un fondement juridique à cette vision ;
- Au stade actuel des recherches, ni le document sur la stratégie de retrait de la MONUSCO ni le chapitre consacré à la MONUSCO dans l'Accord politique global et inclusif (Accord de la Saint-Sylvestre) ne font clairement allusion à des actions à connotation économique dans le mandat de la MONUSCO ;
- Reste cependant à scruter les termes des résolutions [2211 \(2015\)](#), [2277 \(2016\)](#) et [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.